

N°38
DÉCEMBRE 2023

LA COMMUNAUTÉ

LE MAGAZINE DE LA
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MIRIBEL ET DU PLATEAU



MOBILITÉ
**SE DÉPLACER
PLUS SIMPLEMENT
AVEC LES MODES
DOUX**



Face aux effets du changement climatique, une nouvelle séquence de l'action publique s'ouvre et les intercommunalités y prennent toute leur part. Si l'État incite à la mise en place de normes contraignantes avec les zones à faibles émissions (ZFE), le zéro artificialisation nette (ZAN) ou encore les restrictions d'eau, les collectivités territoriales souhaitent davantage convaincre leurs administrés de la nécessité de faire évoluer leurs pratiques quotidiennes.

L'évolution des mentalités est déjà en marche. Selon un récent sondage, 82 % des Français considèrent que le changement climatique aura des conséquences directes sur leur vie dans les 10 ans à venir, tandis que 85 % d'entre eux souhaitent que l'adaptation au changement climatique soit une priorité des prochaines politiques publiques.

Pourtant, certains comportements semblent encore anachroniques : 42 % des déplacements de moins de 1 km entre le domicile et le travail se font par exemple toujours en voiture. En lançant dès 2012 son réseau de transport urbain Colibri, la CCMP a été un territoire périurbain précurseur, consciente que les politiques de mobilité sont tout à la fois un outil de justice sociale mais aussi un outil au service de l'attractivité économique et résidentielle.

Désormais, il nous faut aller plus loin : les impératifs écologiques et sociaux invitent à considérer de nouveaux besoins de mobilité : offre de vélo, covoiturage dynamique, marche à pied... C'est pourquoi le Bureau communautaire a souhaité mettre en œuvre d'ici 2025 un Plan de Mobilité Simplifié (PdMS) qui aura pour ambition de structurer les déplacements sur la Côtière à une échelle de 10 ou 15 ans. Si l'objectif principal est de créer des synergies entre la mobilité, l'urbanisme, l'environnement, la santé ou encore les politiques sociales, il s'agira aussi de vous associer à la réflexion et de construire ensemble les choix qui façonneront le territoire de la CCMP.



Caroline Terrier
Présidente de la CCMP

LA
COMMUNAUTÉ

LE MAGAZINE DE LA CCMP :
BEYNOST, MIRIBEL, NEYRON,
SAINT-MAURICE-DE-BEYNOST, THIL, TRAMOYES



1820, Grande Rue - 01700 MIRIBEL
Tél : 04 78 55 52 18 - mail : contact@cc-miribel.fr
www.cc-miribel.fr



Directeur de la publication : *Caroline Terrier*
Rédacteur en chef : *Sébastien Bénétullière*
Conception-rédaction / création et mise en page : *J'articule*
Images / illustrations : *CCMP, L. Dakli, M. Masson, Freepik*
Impression : *ICA Courand, en 10 500 exemplaires sur papier FSC*
Prochaine parution : *Juin 2024*
Dépôt légal en cours

J'ai entendu dire que la **Madone** allait être rénovée. Quel est le projet ?

La Madone du Mas Rillier et son Carillon font partie de l'identité de la Côtière. Un patrimoine dont il faut prendre soin et qui fait aujourd'hui l'objet d'une grande opération de requalification et de réhabilitation menée par la commune de Miribel.

Compétente en matière de tourisme, la CCMP délibérera prochainement un fonds de concours d'un million d'euros pour soutenir ce projet et créer ainsi une destination culturelle, patrimoniale, touristique et de loisirs de premier plan.

**Un futur lieu de vie,
pour toutes les générations**

Le site de la Madone émerveille par sa grandeur et pour la vue à 360° qu'il offre à ses visiteurs. Le projet de rénovation voit aussi grand que ce panorama et vise à faire de ce lieu un terrain d'aventure tant pour les habitants de la Côtière que pour les touristes de tout horizon.

À visiter par les petits et les grands pour...

- ✓ Découvrir l'histoire de la Côtière (à travers des parcours immersifs !)
- ✓ Se laisser subjuguer par des monuments impressionnants (de l'extérieur comme de l'intérieur)
- ✓ Profiter de la programmation événementielle (musique, événements culturels et artistiques)
- ✓ Faire du sport (en solo ou à plusieurs)
- ✓ Se retrouver en famille, entre amis (à l'occasion d'un pique-nique ou d'une pause ombragée dans les futurs jardins...)



Du haut de ses
33 mètres
de haut

la Madone est la
plus haute statue
mariale en France.

Elle est
constituée de
655 m³
de béton

Il faut gravir
151 marches
intérieures
pour atteindre
son sommet.

Qu'est-ce qui sera rénové ?

Les travaux débuteront en 2024 et incluent la rénovation de la Madone et de son Carillon : une étape essentielle pour préserver ce patrimoine. Les cheminements et les remparts seront également sécurisés et aménagés pour faciliter l'accès et les déambulations. Le site et son histoire seront quant à eux mis en valeur et expliqués par de la signalétique, par la création de parcours immersifs et ludiques pour des balades pédagogiques. Les jardins seront soignés et dotés de mobilier pour accueillir les visiteurs en quête d'un espace de détente. Enfin, une programmation événementielle sera établie pour exploiter tout le potentiel du site, toute l'année !



4,7 millions d'€ FINANCÉS
par la commune de Miribel
dont

d'1 million d'€ DE LA CCMP

dédiés à la requalification, à la sécurisation
et à la mise en valeur du site.

Un projet financé par le ministère de la Culture, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le département de l'Ain, la CCMP, la Fondation Crédit Agricole, la Fondation du Patrimoine.

+ d'infos sur www.miribel.fr

BUS

MOBILITÉS
ACTIVES

Train

RACHEL
HAAB-LABDirectrice du Syndicat des
Mobilités des Territoires
de l'Aire Métropolitaine
Lyonnaise (SMT AML)

VÉLO

TRANSPORTS
EN COMMUNPHILIPPE
GENTYAnimateur Auvergne-
Rhône-Alpes au sein de la
Fédération Française des
Usagers de la BicyclettePIERRE
HUANTChef de projet chez
E-Bike Solutions

Regards croisés sur l'évolution de la mobilité

Si la voiture reste un réflexe pour beaucoup d'entre nous, les alternatives se développent sur le territoire pour nous permettre de prendre de nouvelles habitudes. Objectif : réduire l'impact environnemental de nos déplacements, en proposant une offre de transports adaptée aux besoins de chacun.

Nous sommes de plus en plus encouragés à modifier la manière dont nous nous déplaçons. Mais quels sont les défis que cela soulève ?

Rachel HAAB-LAB À mon sens, en plus des enjeux environnementaux, il y a des volets sociaux et sociétaux à prendre en compte dans la réflexion générale autour des nouvelles pratiques de mobilité. Sur le volet social : comment assurer les déplacements que nous avons besoin de réaliser au quotidien, pour travailler ou étudier ? Comment intégrer les effets de l'inflation ? Sur le volet sociétal : comment faire évoluer nos comportements durablement ? Si on n'apporte pas de réponses concrètes sur ces sujets, en fédérant l'ensemble des collectivités, les solutions ne seront pas à la hauteur des enjeux.

Pierre HUANT Tout à fait. Pour un territoire, faire de la place aux mobilités douces implique beaucoup d'adaptations. D'abord, le renforcement de l'accessibilité des modes de transport alternatifs, via des infrastructures, des horaires adaptés et des tarifs abordables. Ensuite, la sécurisation – notamment pour la pratique du vélo – avec la création de pistes cyclables et de stationnements sécurisés. Enfin, le déploiement d'une communication axée sur les bénéfices pour les citoyens, la collectivité et la planète.

Philippe GENTY Ce dernier point est primordial. Il faut pouvoir démontrer comment une mobilité responsable peut aussi être un levier pour une meilleure qualité de vie, sans perdre en efficacité. On peut aussi rappeler qu'il existe des initiatives sobres et à faible coût pour encourager les alternatives à la voiture en milieu péri-urbain et rural : la création de zones 30, la requalification des routes et des chemins existants, la formation du personnel communal...

Ces dernières années, les initiatives en faveur des mobilités vertes se sont accélérées sur le territoire. Pouvez-vous en présenter quelques-unes ?

P.H. Avec les équipes de E-Bike Solutions, nous avons accompagné la CCMP dans la création de Covélo, un service de location de vélos longue durée. Pendant 3 mois, les habitants peuvent effectuer leurs trajets quotidiens avec un vélo à assistance électrique – le but étant de permettre au plus grand nombre de passer le cap du premier coup de pédale et, surtout, de tester dans la durée si ça leur convient !

P.G. À ce sujet, la Fédération Française des Usagers de la Bicyclette accompagne la CCMP à travers plusieurs programmes. On peut citer Alvéole+, qui vise à financer l'installation de stationnements vélo sécurisés, Génération Vélo qui encourage l'apprentissage du vélo à l'école, ou encore l'Objectif Employeur Pro-Vélo (OEPV), un dispositif pour aider les employeurs à développer l'usage du vélo chez leurs salariés.

R.H-L. Le réseau Colibri a récemment rejoint T-libr, et c'est une très bonne nouvelle pour ceux qui doivent naviguer régulièrement entre la CCMP et Lyon par exemple. Les formules T-libr permettent

en effet de circuler sur les 6 communes de la CCMP et d'emprunter les TER Auvergne-Rhône-Alpes et les cars Région, avec un tarif préférentiel et un seul titre de transport – stocké sur la carte Oûra. À noter que l'abonnement donne aussi droit à des réductions sur les billets de train le week-end, ce qui peut intéresser les familles.

Une dynamique collective et publique est nécessaire mais, à titre individuel, quels sont les principaux freins rencontrés ?

P.G. Même si la crise sanitaire a fait exploser les déplacements à vélo, on constate que la voiture individuelle demeure privilégiée. Il est intéressant de se dire que, en moyenne, 79 % de la population se situe à moins de 5 minutes à vélo d'une boulangerie, et 88 % des enfants à moins de 8 minutes à vélo de l'école... Seulement, on a pris l'habitude de faire ces petits trajets du quotidien en voiture. La première étape est donc de commencer par en questionner l'intérêt et se demander comment on pourrait faire autrement. À vélo, par exemple !

R.H-L. Effectivement, la voiture est rassurante car elle permet de conserver une souplesse de déplacement. Mais l'on oublie souvent de calculer les contraintes de coûts, de temps et le stress qui l'accompagnent.

P.H. C'est d'ailleurs un retour fréquent chez ceux qui commencent à utiliser le vélo pour leurs déplacements quotidiens, par exemple : la sérénité. Par contre, pas de sérénité sans sécurité. Si l'on n'est pas sûr de pouvoir rouler tranquillement jusqu'à sa destination, ou d'avoir une solution pour garer son vélo par exemple, on préfère ne pas prendre de risques.

Quel conseil donneriez-vous à ceux qui souhaitent changer leurs habitudes de déplacement ?

P.H. Il faut avoir la curiosité d'essayer, de se lancer. Vous ne risquez rien à louer pendant 3 mois un vélo ou un vélo-cargo... Si ce n'est d'y prendre goût !

R.H-L. Pour que les habitudes s'ancrent dans la durée, je crois qu'il faut tester de nouveaux modes de transport à des moments clés de la vie. Un nouveau travail à Lyon ? C'est le moment de prendre le train pendant un mois, pour comparer les avantages et les inconvénients avec la voiture.

P.G. J'aime aussi dire qu'une personne de plus à vélo, c'est une personne en moins en voiture et, par ricochet, moins de trafic et une place de parking libérée pour ceux qui sont dans l'incapacité de se déplacer autrement. L'altruisme peut aussi être le moteur d'une mobilité plus responsable.

Et si on se déplaçait autrement ?

Et vous, plutôt bus, train ou vélo ? Pour encourager la mobilité verte sur le territoire et simplifier vos trajets (réguliers ou occasionnels), de nouvelles solutions vous sont proposées. Plus qu'à les tester !

T-LIBR

CIRCULER PLUS LIBREMENT
EN TRANSPORTS
EN COMMUN

www.t-libr.fr

→ Un seul abonnement pour 5 réseaux

Avec un seul titre de transport (rechargeable sur la carte OÛra), rendez-vous jusqu'à Lyon ou Montluel ! En fonction de la formule choisie, T-libr vous permet d'utiliser en illimité :

- plusieurs réseaux de transports urbains dont Colibri, Solutions Transport 3CM ou TCL,
- les lignes A32 et A71 des Cars Région Ain,
- le TER Auvergne-Rhône-Alpes vers plus d'une trentaine de gares sur la zone de la Côtière et du réseau TCL.

→ Des tarifs avantageux

T-libr est proposé en abonnements mensuels ou annuels, avec des économies à la clé. Si vous habitez à la CCMP et travaillez/étudiez sur Lyon, l'abonnement mensuel T-libr en formule « M » ne vous revient par exemple qu'à 103,50 € (67,70 € en tarif réduit) pour circuler sur tous les réseaux disponibles, incluant à la fois le TER, TCL et Colibri. Soit une vingtaine d'euros de moins que ce que vous coûterait de souscrire à chaque abonnement indépendamment.

+ Bon à savoir

Votre pass T-libr peut être pris en charge à hauteur de 50 % par votre employeur (jusqu'à 75 % pour les agents de la fonction publique).

Un plan interactif pour planifier vos trajets

Vous vous demandez quels sont les déplacements possibles avec T-libr ? Trouvez en quelques clics votre itinéraire (et le tarif associé) avec le plan interactif.

Retrouvez également l'emplacement de tous les points de vente, des distributeurs de titres de transport ou le nombre de places dans les parcs relais.

COVÉLO

ESSAYER LE VÉLO
ÉLECTRIQUE VIA LA
LOCATION LONGUE DURÉE

covelo-ccmp.lokki.rent

Désormais, vous pouvez louer un vélo à assistance électrique (VAE) au prix de 50 € par mois, ou 25 € pour les tarifs réduits.

Pour vous, c'est l'occasion de tester l'usage du vélo électrique dans vos trajets du quotidien. Idéal si vous hésitez à investir, que ce soit par envie de réduire votre utilisation de la voiture ou de faire plus d'activités physiques !

La location se fait par défaut sur une période de 3 mois. Mais si vous souhaitez prolonger l'expérience, il vous suffit de renouveler votre contrat pour 3 mois supplémentaires (selon la disponibilité des vélos).



Comment ça marche ?

Une fois sur le site de Covélo, la démarche de location est très simple.

- 1 Indiquez la date de début de votre location
- 2 Sélectionnez le vélo (sous réserve de disponibilité)
- 3 Renseignez vos coordonnées
- 4 Téléchargez les documents justificatifs

Vous recevrez ensuite un mail de confirmation vous informant de la date et l'heure à laquelle venir récupérer puis rendre votre vélo dans votre commune.

C'est tout !

PLAN DE MOBILITÉS INTER-ENTREPRISES

REPENSER NOS TRAJETS
PROFESSIONNELS

Déjà 10 entreprises impliquées !

Plan De Mobilités Inter-Entreprises (PDMIE) fait partie des projets initiés par la CCMP avec les entreprises des ZAC des Malettes et des Baterses, pour les aider à adopter une mobilité plus responsable. **Au-delà de réduire les émissions de gaz à effet de serre liées aux déplacements, l'enjeu est d'améliorer le quotidien des salariés et de réduire l'encombrement sur les routes.**

→ Les objectifs majeurs du PDMIE ?

- Favoriser les déplacements doux (marche, vélo)
- Renforcer l'attractivité des transports en commun
- Encourager le télétravail et le covoiturage

Des actions concrètes

Après avoir réalisé un diagnostic avec les employeurs et les salariés, puis co-construit une feuille de route collective : place à la mise en œuvre du PDMIE ! Plus de 25 actions au total sont au programme, qui s'étend jusqu'en 2026.

→ Création d'un guide mobilité pour venir au travail

→ Organisation d'événements pour sensibiliser les salariés

→ Mise en place d'un service Colibri entre les gares et les zones d'activités

→ Renforcement de la « cyclabilité » des entreprises (douches, parkings sécurisés...)

→ Études d'opportunités pour le lancement de nouveaux services (flotte de vélos électriques ou de trottinettes électriques, etc.)

La nouvelle station d'épuration à Beynost est prête

Les travaux ont débuté en septembre 2022 et, à peine un an plus tard, la nouvelle station d'épuration dite « du Pilon » a pris ses fonctions ! Depuis le 20 novembre 2023, notre territoire peut désormais compter sur un équipement neuf pour traiter efficacement les eaux usées des habitants de Beynost et Saint-Maurice-de-Beynost.

MAIS AU FAIT... POURQUOI UNE NOUVELLE STATION ?

→ Augmenter les capacités de traitement

Le territoire grandit et le système d'assainissement doit s'adapter en conséquence. L'ancienne station d'épuration à Beynost avait une capacité de 10 800 équivalents-habitants* : la nouvelle permettra d'atteindre les 19 000.

→ Prendre soin de notre écosystème

La création de la nouvelle station a notamment permis de déplacer le point de rejet des eaux usées. Alors qu'il était précédemment situé sur la Sereine, il est aujourd'hui placé sur le Rhône — qui présente un milieu naturel moins sensible.

S'ASSURER QUE TOUT FONCTIONNE COMME PRÉVU

Il ne suffit pas d'appuyer sur un bouton pour que la nouvelle station soit parfaitement opérationnelle. Plusieurs étapes sont essentielles pour garantir que nos eaux usées sont traitées correctement et peuvent être rejetées dans les milieux naturels en toute sécurité.

PHASE



Mise au point

Plusieurs réglages sont effectués sur les équipements et instruments de la station. Tous les appareils sont contrôlés en fonctionnement réel pour s'assurer qu'ils répondent bien aux normes attendues.

PHASE



Mise en régime

Sur cette période, la station reçoit progressivement la totalité des eaux usées. Palier par palier, les performances de l'infrastructure sont mesurées en conditions réelles.

PHASE



Mise en observation

Il s'agit du test final pour la station. Pendant au moins 90 jours, elle doit tourner en régime permanent sans connaître de défaut ou de difficulté. Si tout se passe bien, alors on considère qu'elle est officiellement « mise en service » !



CE QU'IL RESTE À FAIRE

☑ Démanteler l'ancienne station

Une fois la nouvelle station opérationnelle, il faut se concentrer sur l'ancienne. Cette dernière sera déconstruite et retirée du site.

☑ Renaturer le terrain

Bosquets, arbres, prairies... Une fois nettoyée, la parcelle sur laquelle était installée la précédente station va se verdier progressivement grâce à des plantations. Objectif : en faire une zone propice à la biodiversité. À cet effet, des troncs et grosses branches seront disposés pour créer des abris pour la faune.

VENEZ VOIR CE QUE ÇA DONNE EN VRAI !

Pour vous permettre de comprendre le fonctionnement d'une station d'épuration, un parcours découverte sera mis en place à Beynost. La station a en effet été conçue pour accueillir un cheminement piéton et des accès en hauteur, pratiques pour observer l'infrastructure.

8 500 000 € TTC
d'investissement,

dont **1 400 000 €**
de l'Agence de l'Eau



13
MOIS

de travaux
pour créer la
nouvelle station

* L'équivalent-habitant est l'unité de mesure utilisée pour quantifier les capacités d'un dispositif d'assainissement. Elle repose sur le flux moyen de matières polluantes rejetées par jour et par habitant.

ENVIRONNEMENT

OÙ DÉPOSER VOTRE SAPIN APRÈS LES FÊTES ?

Une fois Noël passé, les rues et les trottoirs peuvent vite être encombrés par les sapins poussés en dehors des maisons... Pour éviter les dépôts gênants et vous économiser un passage en déchetterie, des points de collecte vous sont proposés au début du mois de janvier. Les sapins seront récupérés par la société Dombes Compost pour être broyés puis valorisés en compost et en paillage. Un petit geste écocitoyen tout simple pour démarrer l'année !

→ Du 4 au 14 janvier 2024 inclus

Rendez-vous sur le site internet de la CCMP ou sur le site internet de votre commune pour connaître les points de dépôt



EAU POTABLE

Travaux en cours !

Des chantiers sont régulièrement réalisés sur le réseau d'eau potable afin de l'entretenir et de garantir son bon fonctionnement. Découvrez ceux qui auront lieu près de chez vous, de la fin d'année 2023 au premier trimestre 2024.

→ Miribel

- Rue des Boulées
- Chemin de la Lune
- Rue de Pelleria
- Rue Saint-Martin
- Impasse des Hirondelles

→ Beynost

- Rue Saint-Pierre
- Rue de la Mairie



670 000 € de budget

pour l'ensemble des travaux de renouvellement des canalisations d'eau potable en 2023.



SÉCURITÉ

DES ROUTES plus sûres

Un nouveau cinémomètre a été acquis par la CCMP pour les équipes de gendarmerie et les polices municipales. La voiture restant le mode de transport dominant sur le territoire, l'objectif est de permettre de renforcer les contrôles routiers et mieux sécuriser, notamment, les entrées de nos villages.

5 038 € d'investissement

SOLIDARITÉ

LES SENTIERS PÉDESTRES ENTRETENUS PAR LES JEUNES DU TERRITOIRE

12 adolescents, âgés de 12 à 16 ans, des centres sociaux Artémis et CESAM ont assuré cette mission pendant l'été dans le cadre du contrat de veille active.

Sur 9 jours, ils ont dû réaliser des activités variées et utiles :

- nettoyage des sentiers,
- installation et entretien des panneaux,
- ramassage des déchets,
- arrachage des plants d'ambrosie,
- suivi de biodiversité avec identification des espèces végétales...

Pour eux, cela a aussi été l'occasion d'être sensibilisés à la gestion de l'eau et à la préservation de la biodiversité, mais aussi de réaliser quelques visites ! Ils se sont notamment rendus au jardin-forêt de l'association Forts pour demain à Neyron, ainsi qu'à la station d'épuration de Tramoyes.

1371 € versés en indemnité aux jeunes pour financer des projets collectifs.



CULTURE

Apprendre un instrument À L'ÉCOLE



Musique, maestro ! L'Académie de Musique et de Danse est désormais adhérente au dispositif «Orchestre à l'école», qui œuvre au développement des pratiques artistiques musicales auprès des publics scolaires. 3 classes à Miribel et Thil, du CE2 au CM2, pourront grâce à cela suivre chaque semaine 2 heures de cours dispensées par l'AMD : ils découvriront les instruments à vent, à corde et la guitare folk. En parallèle, les séances d'éveil musical se poursuivent à Beynost et Tramoyes.

ENVIRONNEMENT

ET LES GAGNANTS SONT...

Le chef de cuisine de la mairie de Divonne, la cheffe du restaurant scolaire de Perrex et l'équipe de la Maison Familiale et Rurale de Pont de Veyle remportent le concours d'innovation culinaire – dont la CCMP est partenaire – à l'issue de la finale organisée le 6 décembre. Plus qu'une épreuve gastronomique, les candidats devaient proposer un plat à base de céréales secondaires (sorgho, épeautre, sarrasin, seigle, avoine) et/ou de légumineuses (pois chiches, lentilles vertes, lentilles corail) pouvant être facilement reproduit en restauration collective.

Objectif : inciter à découvrir ces aliments méconnus, qui présentent un grand intérêt écologique et nutritionnel. Chefs de cuisine et apprentis ont dû rivaliser d'ingéniosité pour convaincre le jury, composé à la fois de professionnels, d'élus... et d'élèves de primaire et de collège !

SPORT ET LOISIRS

DU NOUVEAU pour Lilô

À partir du 1^{er} janvier 2024, la gestion du centre aquatique sera assurée par Equalia, le leader français du domaine. Pour les usagers, cela occasionnera une fermeture de quelques jours début janvier, pour laisser au prestataire le temps de prendre ses marques.

Vous pourrez toujours profiter des mêmes activités : l'espace aquatique avec ses 7 bassins, l'espace fitness avec machines, l'espace bien-être et balnéo. Des équipements qui font de Lilô l'un des centres aquatiques de référence de la région lyonnaise !

→ Plus d'infos sur www.espaceaquatique.lilolo.fr

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

UNE NOUVELLE AIDE POUR LES LOCAUX DESTINÉS AUX ACTIVITÉS PRODUCTIVES



Destinée aux TPE et PME réalisant des activités de production (plasturgie, métallurgie, agroalimentaire, médical, transition énergétique, mécatronique, etc.), elle vise à les soutenir dans leurs projets de construction, d'extension ou de rénovation de leurs locaux. Pour des investissements compris entre 150 000 € et 500 000 €, l'aide correspondra à 15 % des dépenses éligibles, à savoir les frais de construction ou de rénovation, les études nécessaires à la réalisation du projet et les coûts de maîtrise d'œuvre – avec un plafond fixé à 75 000 €.

Bonus : si la construction est réalisée avec du bois approvisionné localement, le plafond de la subvention sera augmenté sur ce poste de dépense.

→ Pour en savoir plus : www.ain.fr/solutions/aide-investissement-immobilier-entreprises/



110 000 € par an jusqu'en 2026, co-financés par la CCMP et le conseil départemental de l'Ain à parts égales.

De nouvelles attentes

D'UN CÔTÉ...

On estime qu'en France, 20 000 à 30 000 hectares d'espaces naturels, agricoles et forestiers sont perdus chaque année avec les constructions et aménagements humains.

Pour y remédier, le gouvernement a fixé un objectif de zéro artificialisation nette (ZAN) des sols à l'horizon 2050. **L'enjeu ?** Préserver nos espaces naturels, indispensables à la biodiversité, à la lutte contre le réchauffement climatique ou encore à l'autonomie alimentaire.

➔ PREMIÈRE ÉTAPE

Diviser par 2 le rythme de consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers sur l'ensemble du territoire français, d'ici 2031.

DE L'AUTRE...

La CCMP est un territoire très prisé des entreprises. Preuve en est, elles sont presque 900, réparties sur 6 communes. Pour les accueillir, beaucoup d'aménagements ont été réalisés au fil des années : 5 zones d'activités ont notamment été créées, et elles hébergent aujourd'hui des sociétés dans tous les domaines d'activité.

Mais les demandes d'implantation économique sont en constante hausse, et le territoire doit réfléchir à de nouvelles solutions pour répondre aux besoins.

« Sols artificialisés » : qu'est-ce que cela signifie ?

L'artificialisation est définie comme « l'altération durable de tout ou partie des fonctions écologiques d'un sol, en particulier de ses fonctions biologiques, hydriques et climatiques, ainsi que de son potentiel agronomique par son occupation ou son usage ».

COMMENT CONCILIER développement économique ET sobriété foncière ?

Accueillir plus d'entreprises sans artificialiser les sols : QUELLES SOLUTIONS ?

Le ZAN est avant tout l'opportunité de construire un nouveau modèle d'aménagement plus durable et plus respectueux de notre cadre de vie, qui promeut une plus grande sobriété foncière.

À la place de l'artificialisation brute, on préférera désormais :

- ➔ densifier les fonciers et bâtis existants, par exemple en étendant ou surélevant les bâtiments, ou encore en les réorganisant de l'intérieur,
- ➔ remobiliser les espaces vacants, qui sont déjà artificialisés mais pas ou plus utilisés.

Par ailleurs, des sols pourront toujours être artificialisés, à condition qu'une proportion égale soit renaturée sur le territoire.

LES ACTIONS en cours à la CCMP

Fin 2022, la CCMP a commencé à recenser et identifier minutieusement tous les potentiels fonciers et immobiliers du territoire, pouvant faire l'objet d'opérations d'extension ou de densification.

CE QUI A ÉTÉ FAIT

INVENTAIRE DES ZONES D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE : surfaces, typologie du bâti et des activités, nombre d'emplois, services et équipements...



ÉTUDE DU MARCHÉ FONCIER ET IMMOBILIER



ANALYSE DES POTENTIALITÉS FONCIÈRES : bâti dégradé ou vacant, dent creuse (un espace non construit entouré de parcelles bâties)...

Création d'emplois, maintien de commerces et de services de proximité, modernisation des infrastructures... Les entreprises contribuent incontestablement au dynamisme du territoire, dans son ensemble. Mais leurs projets d'implantation et de développement doivent plus que jamais se faire en bonne intelligence, avec des considérations renforcées pour l'environnement et notre cadre de vie.



31,9 hectares identifiés,

soit l'équivalent de 10 ans de besoins pour les activités économiques. (Sur la base des chiffres observés sur les 10 dernières années)

➔ À VENIR

La réalisation d'un schéma stratégique d'accueil des entreprises, compatible avec le ZAN et répondant aux enjeux de sobriété foncière.

➔ À QUOI VA-T-IL SERVIR ?

À quantifier et qualifier les besoins des entreprises, pour programmer une offre foncière, immobilière et de services adaptée.

Plus qu'une obligation réglementaire, promouvoir une meilleure sobriété foncière et mener une réflexion globale sur l'implantation économique seront bénéfiques sur le long terme, sur tous les volets.

- ➔ Pour les entreprises : des nouvelles solutions pour favoriser l'accueil et le développement de leurs activités.
- ➔ Pour notre cadre de vie : des espaces naturels préservés pour conserver des îlots de fraîcheur en été, faciliter l'infiltration des eaux pluviales dans les sols, profiter d'un cadre de vie verdoyant...

VOYAGE INAUGURAL T-LIBR

6 octobre

5 RÉSEAUX DE TRANSPORT
REPRÉSENTÉS

11 min de Miribel
à Lyon en TER



TER, TCL, bus Colibri, cars Région, navette 3CM... Les élus du SMT AML se sont prêtés au jeu de l'intermodalité à l'occasion de l'adhésion du territoire de la Côtière au dispositif T-libr ! Il permet aux habitants de la Côtière d'utiliser en illimité les réseaux de transport cités ci-dessus pour leurs déplacements. L'occasion de rappeler que Miribel et Beynost se trouvent, par exemple, respectivement à 11 min et 17 min de la gare de Lyon Part-Dieu : un temps de trajet imbattable et plus compétitif que la voiture pour les habitants.

LES ANIMATIONS BÉBÉ BIB' EN BIBLIOTHÈQUE

De janvier à décembre

6 BIBLIOTHÈQUES

BIBLIOTHÈQUE
DE BEYNOST



Tous les enfants nés ou adoptés en 2022 sur le territoire ont eu droit à un cadeau de la part du conseil général de l'Ain : « Ce livre est trop petit » de l'auteur Jean-Pierre Blanpain. À la CCMP, le réseau de bibliothèques en a profité pour organiser une série d'animations autour du livre pour les familles : marionnettes, lectures, histoires musicales, ateliers créatifs...

UNE PREMIÈRE COUPE POUR LA GESTION DURABLE DES HAIES



12
OCTOBRE

ENTRETIEN
des haies

CCMP

Dans le cadre de la mise en place d'un plan de gestion bocager à l'échelle de la CCMP, une matinée de démonstration de taille de haies a été réalisée sur le territoire. Cette action a été réalisée sur une une de 25 ans montrant des signes de dépérissement, à qui la coupe a fait le plus grand bien. Les déchets végétaux ont été récupérés pour produire du broyat, utilisé par les agriculteurs locaux ainsi que par les services techniques de la CCMP.

OPPOSITION

À MI-MANDAT

L'Exécutif vient de présenter en privé à tous les élus municipaux son bilan après 3,5 ans au pouvoir.

En ces temps difficiles pour les Français, où l'inflation, le coût de l'énergie, les impôts... s'accumulent, d'autres se glorifient de vouloir dépenser 70,9 M€ d'investissements d'ici la fin du mandat. Mais cet argent n'est pas magique, il y a toujours des contribuables à la fin.

Que l'Exécutif arrête de jouer avec l'argent des autres avec des projets « hors sol » tel ce projet « cinéma » annoncé à 14,7 M€. La Présidente a refusé ma demande de référendum. La population n'est-elle là que pour payer et se taire ?

Et ces 2,7 M€ pour un complexe BMX qui accueillera des enfants en zone rouge du PPRI ? Leurs parents sont-ils prêts à prendre un tel risque ?

Et si les élus écoutaient le « peuple » avant de se lancer dans des projets qui flattent leur égo ? En réunion publique, le maire de Miribel a indiqué « 22 M€ » pour une nouvelle passerelle. Ne serait-elle pas plus utile à la population ?

En 2020, en élisant vos élus municipaux, vous avez aussi désigné vos représentants à la CCMP. Vous découvrez les conséquences de ces choix dans votre vie quotidienne, sur votre feuille d'imposition pour les compétences CCMP : eau, assainissement, ordures ménagères, création de 2 % de TBFa (900 000 €), versement mobilité pour les entreprises pour financer le Colibri... mais aucune réunion publique avec les habitants.

2026 sera vite là...

Laurent TRONCHE
Conseiller communautaire
libre et indépendant

LES CHANTIERS JEUNES

NICOLAS DELEURENCE

Éducateur du Point Accueil
et Écoute Jeunes (PAEJ) à
Saint-Maurice-de-Beynost

LES DERNIERS PROJETS

portés par la CCMP
avec les jeunes de CESAM
et Artémis

→ **Entretien des sentiers pédestres** avec nettoyage, identification de l'ambroisie...

→ **Création de l'habillage d'un bus Colibri**

→ **Réalisation de fresques** dans les vestiaires des gymnases intercommunaux

2 500 € reversés
en moyenne
par la CCMP pour
un Chantier Jeune.

En quoi consistent les Chantiers Jeunes ? Quels types de projets sont réalisés ?

Les Chantiers Jeunes s'adressent aux ados de 12 à 16 ans — 18 ans parfois — et visent à les mobiliser dans le cadre d'une action bénéfique pour la collectivité : peinture dans des bâtiments publics, entretien de sentiers pédestres, aménagement des pistes cyclables... C'est très varié et on innove en fonction des besoins du territoire ! Des groupes ont par exemple participé à l'installation de bancs et de tables pour la Fête de la musique, tandis que d'autres s'apprentent à réaliser une fresque pour la façade de l'Académie de Musique et de Danse. En contrepartie de leur investissement, les jeunes perçoivent une somme mise à profit pour monter un projet collectif, comme une sortie culturelle ou un séjour en France.

Comment est né le dispositif ? Quel est son objectif ?

Dans l'esprit, on peut clairement dire que c'est l'héritage des démarches d'aide à l'enfance engagées à partir des années 80, avec le développement de la prévention spécialisée. Plus spécifiquement, pour le territoire de la Côtière, les premiers Chantiers Jeunes ont vu le jour grâce à des partenariats entre les éducateurs spécialisés, ou les centres sociaux, et les mairies. Pour nous, il s'agit avant tout d'un outil qui doit ouvrir les horizons et les possibilités, bousculer le quotidien et créer une nouvelle dynamique. Les projets réalisés doivent être valorisants et stimulants afin que les participants en ressortent grandis. Bien sûr, c'est aussi un moyen de créer du lien et d'avoir un autre regard sur la jeunesse, loin des clichés.

Quel regard portez-vous sur la dynamique du territoire vis-à-vis de la jeunesse ?

De mon point de vue, elle est très positive. Beaucoup d'actions sont menées — au sein et par la CCMP — auprès des jeunes, et notamment des plus vulnérables. Le financement des Chantiers Jeunes en est un bel exemple, tout comme celui des Chantiers Éducatifs, qui s'adressent aux 16/25 ans pour favoriser le retour à l'emploi. Il y a aussi la volonté de faciliter le dialogue entre les partenaires sur des problématiques identifiées, via la Commission Jeunesse Interco. Et enfin, nous avons la chance d'avoir un Point d'Accueil et d'Écoute Jeunes. Le signal est fort : il existe un lieu sur le territoire où chaque jeune peut être entendu, sans jugement, et quel que soit son parcours !

Le Point d'Accueil et Écoute Jeunes est là pour vous

Ici, on accueille gratuitement, sans rendez-vous et en toute confidentialité les jeunes de 12 à 25 ans. Tous les sujets peuvent être abordés : formation, emploi, famille, santé, justice, logement, droits, solidarité... Les éducateurs vous écoutent et vous accompagnent !

8 avenue des Îles à Saint-Maurice-de-Beynost
les mardi et jeudi (de 10h à 12h)
et les lundi et vendredi (de 14h à 16h).